

**DIRECTRICE DU PÔLE**  
Sophie Douté

**AFFAIRES FINANCIÈRES**  
Ronan Guiheneuf  
DIRECTEUR

**RECETTES ET DOSSIER PATIENT**  
Marie Boyer  
DIRECTRICE

**APPUI AUX PROJETS ET  
AUX ORGANISATIONS -  
CONTRÔLE DE GESTION**  
Caroline Maringue  
DIRECTRICE

**CELLULE CONTRÔLE INTERNE  
COMPTABLE ET FINANCIER**  
Anne Passelande  
RESPONSABLE

**DÉCISION PPERF N° 10 004/2021  
FIXANT LE MONTANT DES TARIFS  
DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE PROPOSEES  
PAR LE CHU DE NANTES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

Vu l'article L6143.7 du Code de la Santé Publique, les tarifs des actions de formation continue proposées par le CHU de Nantes sont fixés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

- inter (coût par journée stagiaire).....25 à 650 euros
- intra (coût par journée et par groupe).....450 à 6 500 euros\*

*\*Auquel s'ajouteront les frais de déplacement et d'hébergement du/des intervenants lorsque la formation a lieu hors département*

Cette décision est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Nantes, le **18 DEC. 2020**  
Marie BOYER  
Directrice des Recettes et du Dossier Patient  
Direction du Pôle Pilotage de l'Effcience  
et des Ressources Financières

